

# Les rythmes scolaires



## DÉCIDER ENSEMBLE

Comme nous nous y étions engagés, voici la restitution des consultations concernant les rythmes scolaires menées à Bonneuil.

Nous souhaitons donner la parole à tous les acteurs de la communauté éducative, ainsi qu'aux familles, afin de réfléchir ensemble, à la meilleure application possible des nouveaux rythmes scolaires.

Ces moments de concertation nous y sommes attachés et, au nom des élus, je tiens à vous remercier de votre large participation.

Vos avis, vos propositions, vos suggestions sont nécessaires à la prise de décisions.

Des différentes rencontres auxquelles j'ai participé, je tire ce constat : la réussite éducative est au cœur de vos préoccupations. Et avec les élus, nous partageons cette préoccupation.

Comme vous le savez, j'ai pris position en demandant l'abrogation du décret modifiant les temps scolaires.

Toutefois si le décret est maintenu, nous veillerons à ce que la mise en œuvre de cette réforme soit en adéquation avec les orientations fortes que nous portons tous ensemble, en matière éducative, à Bonneuil-sur-Marne.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Patrick Douet,**  
maire de Bonneuil-sur-Marne,  
conseiller général du Val-de-Marne

20  
14

# Quels enjeux pour cette réforme ?

Les Bonneuillois se sont réunis, se sont écoutés et ont débattu



Le gouvernement oblige les communes et les écoles à passer à une semaine de quatre jours et demi de classe, comprenant le mercredi matin ou le samedi matin par dérogation, sans modifier la durée hebdomadaire de 24h, et cela permettrait la mise en place de nouvelles activités périscolaires (NAP).

Bonneuil, comme les 46 autres villes du Val-de-Marne, a reporté l'application de ce décret à la rentrée scolaire 2014, tant les enjeux sont majeurs pour les enseignants, les familles, la vie des élèves, les personnels municipaux, les associations sportives et culturelles...

Une réforme qui n'a pas manqué de soulever de nombreuses questions. Classe le mercredi ou le samedi matin ? Cantine le mercredi ou pas ? Les horaires et la qualité des temps périscolaires, de la Médiathèque, de la Ludothèque, de la piscine ? Qui paiera pour ces nouvelles activités ?

**Une réforme qui n'est pas sans répercussion sur les finances communales. Son coût est estimé à 283 000€ supplémentaires, selon l'hypothèse la moins élevée.**

C'est pourquoi, en février 2013, le conseil municipal a décidé le report de son application à la rentrée 2014, avec l'objectif de prendre le temps de la réflexion et de la concertation avec l'ensemble des partenaires et de la population.

Après avoir rencontré la communauté éducative, les syndicats, les personnels municipaux en septembre, le maire, Patrick Douet a proposé aux parents de faire part de leurs attentes dans un questionnaire, auquel 1 092 familles ont répondu (lire en page 8).

Près de 750 personnes ont participé aux six réunions

publiques proposées par le maire et son équipe pour prendre part au débat, faire l'état des lieux de l'organisation des rythmes de l'enfant, des besoins et de formuler les premières hypothèses. Un débat qui s'est avéré nécessaire, utile et riche tant les questionnements et les inquiétudes sont vives dans la population, chez les enseignants et auprès des personnels municipaux. En outre, 1 721 Bonneuillois ont pu s'exprimer par téléphone lors de consultations effectuées par des jeunes de la ville. Le forum interactif sur le site ville-bonneuil.fr a également reçu plusieurs réactions.

## ● ● ● Repères ● ● ●

■ Cette **RÉFORME** prévoit une durée maximale de la journée d'école de 5h30, une durée maximale de la ½ journée de 3h30, une durée minimale de la pause méridienne de 1h30. ■ L'État, pour aider et inciter les communes à développer les nouvelles activités périscolaires verse un forfait de **50€ PAR ÉLÈVE**, soit une enveloppe nationale de 250 millions d'euros. L'association des maires des grandes villes de France (AMGVF) estime l'enveloppe nécessaire à 650 millions d'euros. ■ Sur cette enveloppe de 250 millions d'euros Bonneuil toucherait un **MONTANT D'ENVIRON 166 000€** ■ En France : **4 000 COMMUNES** ont appliqué le décret Peillon à la rentrée 2013, soit 22% des écoliers. ■ À Bonneuil : **1852 ÉLÈVES** sont scolarisés. ■ **400 AGENTS MUNICIPAUX** (centres de loisirs, services municipaux de l'enfance, de la petite enfance, affaires scolaires, action culturelle, sports...) et de très nombreuses associations s'impliquent dans l'action éducative.

# Témoignages, paroles croisées, débat, écoute, avis...



## Virginie Ferrando

Maman de Maxine et de Baptiste

### Une réforme compliquée

*Cette réforme est compliquée pour les parents qui travaillent et sera difficile à appliquer pour les animateurs et l'école.*



**Mireille Cottet**  
Adjointe au maire  
en charge de la  
petite enfance,  
de l'enfance  
et des  
relations avec  
l'Éducation  
nationale

## Pour une véritable refondation de l'école

Le gouvernement Ayrault avait annoncé lors de son investiture que la priorité serait donnée à l'école, priorité qui s'est traduite par l'élaboration d'une loi visant à refonder l'école. Le 26 janvier 2013, est paru le décret d'application de cette réforme. Ce décret ne concerne malheureusement que les fameux rythmes scolaires. Pour rappel, la droite avait instauré en 2008, la semaine de 4 jours sans aucune concertation. La suppression de cette demi-journée d'école s'est effectuée en supprimant purement et simplement des heures d'enseignement. En nombre d'heures, cela correspond à plus d'une année de scolarité qui a été ainsi volée à toute une génération. Pour autant les programmes sont restés identiques, ce qui a eu pour conséquences d'alourdir les rythmes d'apprentissage et cela a contribué à dégrader

les conditions de travail des enseignants.

On se souvient également que durant cette mandature, des dizaines de milliers de postes d'enseignants ont été supprimés. Tout ceci concourt au constat alarmant dressé par l'enquête PISA, publiée dernièrement, qui met en lumière l'accroissement des inégalités dans notre système éducatif. Nous soutenions et nous continuons à soutenir le retour à la semaine de quatre jours et demi, mais pas à n'importe quelle condition. Pour nous, les heures d'enseignement doivent être rendues aux enseignants et à leurs élèves. Or, le gouvernement n'a pas inscrit l'application de sa réforme dans cette optique. Il a fait le choix de transférer ces heures à la charge des collectivités territoriales, en demandant à celles-ci de mettre en œuvre des activités périscolaires. En procédant de cette manière, on tend à aggraver les inégalités, car le transfert de charges a un coût et les communes ne disposent pas toutes des mêmes ressources.

L'ambition visant à refonder l'école dépasse largement la seule question des rythmes scolaires. Les savoirs occupent de plus en plus une place prépondérante dans notre société. Il est impératif que l'Éducation nationale donne aux adultes de demain, les moyens de maîtriser leur avenir. C'est un enjeu du 21<sup>e</sup> siècle. Pour nous l'heure n'est donc pas à moins d'école, mais bel et bien à « plus et mieux d'école ». C'est pourquoi, nous souhaitons l'abrogation du décret et nous appelons à l'ouverture d'une réelle concertation afin de construire une école à la hauteur des enjeux.

# Les principales questions posées par les participants

Et les premières réponses

## ■ Et maintenant que va-t-il se passer ?

C'est le conseil municipal lors de la prochaine mandature, qui validera l'organisation de la journée des élèves entre les temps éducatifs scolaires et les temps éducatifs non scolaires, à partir des consultations lancées à l'automne 2013 et aux rencontres avec la communauté éducative et les personnels impliqués. Le conseil municipal précisera également les heures d'entrée et de sortie de l'école ainsi que la durée de la pause méridienne.

## ■ La réforme sera-t-elle appliquée ou pas ?

L'Éducation nationale est une compétence d'État. Si la réforme est maintenue, les enseignements se termineront de fait plus tôt à la rentrée 2014, qu'on le veuille ou non. La loi devra être appliquée. Il serait bien évidemment irresponsable de ne pas prendre en charge les enfants lorsque la classe se termine et de les laisser dans la rue. C'est pourquoi les services de la ville travaillent à la meilleure prise en charge possible au regard des moyens municipaux.



## ■ Que se passera-t-il pour les enfants après la classe ?

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les nouvelles activités périscolaires mises en place après l'école, ne sont pas obligatoires. À la fin des cours, les parents autorisent leur(s) enfant(s) à sortir de l'école ou les inscrivent aux dites activités.

## ■ L'étude sera-t-elle maintenue ?

C'est une question posée conjointement par les familles et les enseignants. La réflexion est engagée sur le maintien du fonctionnement de l'étude telle qu'elle se déroule actuellement.

## ■ Par qui les enfants seront-ils pris en charge ?

Après les cours, les enfants seront pris en charge par les agents municipaux de l'animation, de la culture, du sport...

## ■ Quels locaux seront utilisés ?

Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, les équipements municipaux seront mis à disposition (gymnases, piscine, médiathèque, ludothèque...), ce qui impliquera une organisation conséquente de la part des services municipaux. L'utilisation des équipements dépendra de la nature des activités proposées.

## ■ Avec quel financement ?

Pour le conseil municipal, le coût de cette réforme ne doit pas se retrouver à la charge des familles. Les nouvelles activités périscolaires ne seront donc pas payantes. Toutefois la mise en œuvre de la réforme aura un coût pour la commune.

283 000 euros seront nécessaires selon les premières estimations des services municipaux. Il reviendra à la prochaine mandature de budgétiser cette nouvelle dépense.

## ■ Quelle application en fonction des maternelles et des élémentaires ?

Le rythme de vie des élèves de maternelle est différent de celui des élémentaires. C'est pourquoi un atelier constitué de parents, d'enseignants, d'ATSEM, d'animateurs et de personnels de structures petite enfance se réunira dès janvier 2014, pour répondre au plus près des besoins spécifiques de cette tranche d'âge.

## ■ La cantine le mercredi sera-t-elle maintenue ?

Si l'école a lieu le mercredi matin, la restauration scolaire sera ouverte à tous les enfants, qu'ils fréquentent ou non le centre de loisirs l'après-midi.

## ■ Quelle journée sera retenue pour la demi-journée de classe supplémentaire ?

Cette question a été posée aux parents, aux enseignants et aux personnels municipaux.

Le choix de la majorité des parents et des personnels se porte sur le mercredi, celui des enseignants se porte plutôt sur le samedi. Au regard de ces réponses, c'est le mercredi matin qui semble être privilégié à ce jour.

# Témoignages, paroles croisées, débat, écoute, avis...



## Hafsa Al Sid Cheickh

directrice du centre de loisirs Joliot-Curie

### Et les locaux ?

La mise en place des temps d'activités périscolaires posera problème pour nos projets pédagogiques menés sur une journée complète ; nos locaux sont inappropriés. Nous ne sommes même pas sûrs que cela corresponde aux rythmes de l'enfant !



**Claire Leconte,**  
enseignante  
chercheuse en  
psychologie  
à Lille,  
spécialiste de  
chronobiologie

## Anne Parras,

Directrice enseignante, école Joliot-Curie

### Avec quels moyens ?

La refondation de l'école n'a de sens que si l'on a une réelle diminution des temps d'apprentissage pour les élèves et si de réels moyens y sont consacrés (locaux, personnel formé, moyens financiers...)



## Une réorganisation trop souvent précipitée

La plupart des villes où je suis intervenue ont jugé qu'il était inutile de partir à la va-vite et ont préféré attendre 2014. Mais, dans beaucoup de cas, cela a été précipité. Il manque alors un travail de fond sur la qualité des activités proposées aux enfants. Il aurait fallu du temps pour former les animateurs recrutés. Il n'y a pas eu de réflexion sur la façon de revoir les temps scolaires. De manière générale, l'Éducation nationale ne s'est pas appropriée ce changement. Là, on ne fait rien d'autre que de proposer des emplois du temps réaménagés à la marge. Pour refonder l'école, il fallait abandonner l'idée d'aménager les rythmes scolaires et s'interroger sur la réorganisation des temps de vie des enfants et des jeunes.

(Source : *Le Parisien*)

# Témoignages, paroles croisées, débat, écoute, avis...



## Katy Cartel

Un fils en élémentaire à Henri-Arlès

### Une réforme pesante

Cela ne m'arrange pas du tout par rapport à mes horaires de travail. Si les journées de cours sont écourtées de 45 minutes, je ne pourrai jamais aller chercher mon fils avant 16h30. Que feront les élèves durant ces 45 minutes de temps d'activités périscolaires ? Qui va payer ? Cette réforme est pesante pour tout le monde, il va falloir tout réorganiser.



## Stéphane Carton

Une fille en élémentaire à l'école privée Notre-Dame

### Je m'inquiète pour le futur état de fatigue de ma fille

Les écoles privées ne sont pas tenues d'appliquer la réforme, mais cela aura des conséquences sur le planning de ma fille. Elle suit des cours de natation à la piscine municipale le mercredi matin et de danse le samedi. Toutes les activités sportives et culturelles seront déplacées le mercredi après-midi ou le samedi ou en semaine. Elle devra rester plus tard. C'est déjà difficile d'être là à 16h30, alors 15h45, c'est impossible. Aucun employeur n'accepterait de tels horaires aménagés. Je suis inquiet pour l'état de fatigue de ma fille.



## Christina Ilie

Un fils en élémentaire à Langevin-Wallon

### Comment va-t-on réorganiser la journée du mercredi ?

J'espère que la demi-journée supplémentaire de cours se fera le mercredi matin pour garder la coupure du week-end si on veut sortir ou partir en congés. S'il y a cours le mercredi, un service de cantine est-il envisagé ? Un mode d'accueil est-il prévu jusqu'à 18h le soir ?

## Ouarida Laouer

Maman de trois enfants scolarisés à l'école Henri-Arlès

### Et les rythmes biologiques de l'enfant ?

Comment nos enfants vont-ils gérer tout cela ? On a du mal à les réveiller le matin, ils ont déjà un emploi du temps des plus chargés. Qu'en est-il de leurs rythmes biologiques ?

**Yalla Marie Gueye,**

Parent d'élèves scolarisés à Casanova

### **Les élèves bénéficieront d'activités artistiques**

Je suis assez favorable à cette réforme. Je trouve intéressant que les élèves puissent bénéficier d'autres activités, notamment artistiques. Aussi, je suis plutôt favorable pour la demi-journée supplémentaire le mercredi matin.



**Marie-Aude Oinard,**

Conseillère municipale, enseignante à l'école Henri-Arlès, parent d'élèves

### **Cette réforme va accentuer les inégalités sociales et territoriales**

Je suis concernée par cette réforme à plusieurs titres : en tant que maman, enseignante et élue. Cette réforme me scandalise ! À Bonneuil 84 enseignants sur 90 ont fait grève le 12 octobre. Ce n'est pas la réforme que l'on attendait, on ne pense pas à la réussite scolaire des enfants. Je souhaite son abrogation. Sous prétexte de vouloir changer les rythmes scolaires des élèves on va accentuer les inégalités sociales et territoriales. Une fois de plus l'État se décharge sur les collectivités !



**Christine Passerieux,**  
conseillère  
pédagogique  
et membre du groupe  
français d'éducation  
nouvelle

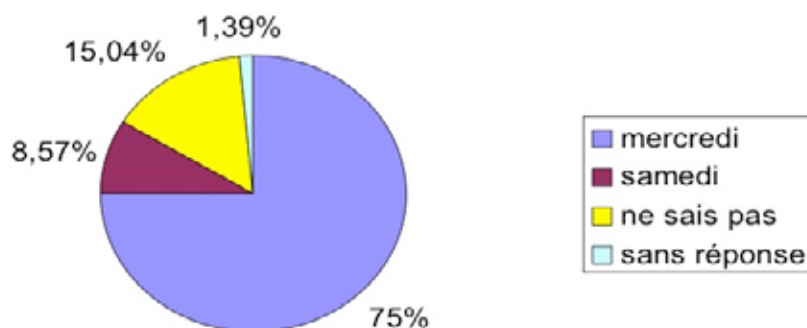
## **Et la démocratisation de l'accès au savoir ?**

Pour une vraie réforme de l'éducation, il faut prendre le problème autrement que par la seule problématique des rythmes. Nous sommes dans des logiques de course à l'apprentissage technique, apprendre à lire et à écrire, et d'abandon de tout ce qui fait la culture de l'élève. On se pose de moins en moins la question à travers les programmes de savoir comment un enfant va pouvoir devenir élève dans un univers qui est régi par des codes spécifiques. C'est une réelle difficulté pour les enfants qui ne possèdent pas ces codes. On suppose donc qu'ils ne peuvent pas réussir comme les autres, alors qu'une pédagogie différente leur permettrait d'«entrer» dans les apprentissages. Il faut une véritable réflexion sur la démocratisation de l'accès au savoir.

# Les réponses des familles au questionnaire

Les parents ont pu faire part de leurs attentes au travers d'un questionnaire remis dans les écoles en octobre 2013. Sur les 1 852 distribués, 1 092 familles y ont répondu. Voici quelques éléments de réponse.

## Quelle 1/2 journée supplémentaire souhaiteriez-vous ?

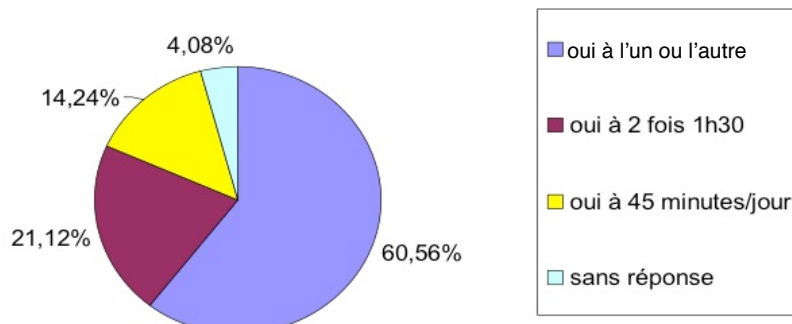


Les enseignants ont également répondu au questionnaire (46 réponses) et ont opté à 61% pour le samedi matin.

## Quelle devrait être la fréquence des nouvelles activités périscolaires ?

2 possibilités :

- 45 minutes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30
- 1h30 deux fois par semaine de 15h à 16h30



## Quels doivent être les objectifs de ces nouvelles activités périscolaires ?

(Plusieurs réponses étaient possibles)

- Découvrir des activités artistiques : 58,17 %
- Développer les activités motrices : 54,58 %
- Découvrir de nouvelles activités : 51,69 %
- Renforcer les apprentissages : 41,83 %
- Se reposer et s'amuser : 30,98 %
- Apprendre à devenir citoyen : 24,70 %



Le forum de discussion reste ouvert  
sur le site Internet de la ville,  
[www.ville-bonneuil.fr](http://www.ville-bonneuil.fr)